

TIR DU GROUPEMENT DES 4 DISTRICTS DU CENTRE 2018 La Villageoise St-Léonard

Plan de tir à 300 m

Exercice

Rachats	Illimités
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A 10
Nombre de coups	5 coups cpc, interruption à volonté
Finance	Frs 5.- (munition comprise)
Distinction	Aucune
Dispositions spéciales	Une passe peut être interrompue à volonté Libre passage à toutes les cibles

Cible Section

Dispositions générales	Cette passe est obligatoire pour tous les participants
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A 10
Nombre de coups	10, soit 6 coups cpc, 4 cps en série
Position	Selon dispositions générales et règlement
Finance individuelle	Frs 19.- (munition comprise)
Distinction individuelle	Voir dispositions générales

	Distinction ou CC pour	Actifs	V et J	SV et Ado
Cat A	Arme libre et fusil standard	89	87	86
Cat D	Fass 57/03	86	84	83
Cat E	Fass 90 Mq	84	82	81
Cat E2	Fass 57/02	81	79	78

Répartition individuelle	Aucune
Rachat	Aucun
Classement individuel	Selon règlement des 4 Districts du Centre. Hors groupement, classement honorifique.
Classement des sections	GT4DC selon règlement des 4 Districts du Centre. Hors groupement, classement honorifique.

Passé Répartition

Rachats	Aucun
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible à 10
Nombre de coups	6 coups cpc
Position	Selon prescriptions particulières
Prix de la passe	Frs 18.- munition comprise
Distinction ou rappel	Voir dispositions générales

	Distinction ou CC pour	Actifs	V et J	SV et Ado
Cat A	Arme libre et fusil standard	54	53	52
Cat D	Fass 57/03	52	51	50
Cat E	Mq Fass 90	51	50	49
Cat E2	Fass 57/02	49	48	47

Classement Total de la passe, coups profond, mouches (+), âge : JJ, J, SV, V ; E

Répartition immédiate

Points	Cat A	Cat D-E
60	60.-	70.-
59	30.-	45.-
58	20.-	35.-
57	15.-	28.-
56	10.-	22.-
55	7.-	17.-
54		12.-
53		8.-
52		5.-

Passé Art groupe

Rachat	Aucun
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A -100
Nombre de coups	5 coups cpc
Position	Selon dispositions générales et règlement
Prix de la passe	Frs 18.- (munition comprise)
Distinction	Voir dispositions générales

	Distinction ou CC pour	Actifs	V et J	SV et JJ
Cat A	Arme libre et fusil standard	440	430	425
Cat D	Fass 57/03	420	410	405
Cat E	Mq Fass 90	410	400	395
Cat E2	Fass 57/02	390	380	375

Classement Total de la passe, coups profond, âge : JJ, J, SV, V, E

Répartition ultérieure 65% du produit des passes aux 50% des tireurs
(Prix en espèces ou don en nature)

Classement des groupes	A l'addition des 4 résultats obligatoires de la passe ART GROUPE En cas d'égalité, appui par : <u>Le plus haut résultat individuel. Puis les coups profonds du groupe</u>		
Prix du Groupe	Frs 40.- Voir dispositions générales DISPOSITIONS GENERALES ET REGLEMENT		
ORGANISATION	Société de Tir "La Villageoise » St-Léonard		
LIEU	Stand de tir du Beulet		
GENRE DE TIR	Concours de section du groupement, concours de groupe et concours individuel à 300m.		
DATES DES TIRS	Vendredi	15 juin 2018	de 15h00 à 19h00
	Samedi	16 juin 2018	de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
	Vendredi	22 juin 2018	de 15h00 à 19h00
	Samedi	23 juin 2018	de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
DROIT DE PARTICIPATION	Les groupes et tireurs (euses) des sections affiliées à la FST La licence FST est obligatoire pour tous les tireurs (euses)		
INSCRIPTIONS	A envoyer <u>jusqu'au 30 mai 2018</u> chez :		
	TIR DES 4 DISTRICTS DU CENTRE Mr. Stéphane Kalbermatten Rue de l'Eglise 13B 1958 St-Léonard		
	Par mail : stephane.kalbermatten@bluewin.ch		
	(Avec l'âge : jour-mois-année de chaque participant)		
	Paiement sur le compte bancaire suivant :		
FINANCE	IBAN : CH41 8057 2000 0070 1592 4		
	Afin d'éviter des malentendus, nous vous prions de vous munir d'une preuve de votre paiement.		
	Les inscriptions peuvent également se faire sur place.		
	Lors de l'inscription, veuillez SVP joindre un bulletin de versement ainsi que l'adresse exacte du responsable des groupes et des sections afin que des prix éventuels puissent y être versés. Ceci facilitera grandement le travail des organisateurs. Merci.		
RANGEURS	21 coups donnent droit à un rangeur de 15 minutes. Les réservations seront prises en considération selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.		
MUTATIONS	Tout tireur inscrit mais empêché, peut être remplacé par un autre tireur de la même société.		

TIREURS	Les tireurs ne pourront figurer que dans un seul groupe et une seule catégorie		
FORMATION DE GROUPE	Cat. A = Toutes les Armes Cat.D-E = Fass 57/03 Mq, Fass 90 Fass 57/02 4 tireurs de la même société forment un groupe. Chaque société peut inscrire plusieurs groupes. Lors de l'inscription, la liste nominative des tireurs du groupe doit être déposée avant que le premier tireur du groupe ait tiré.		
TIREUR INDIVIDUEL	Les tireurs individuels sont les bienvenus.		
CATEGORIE D'AGE	JJ dès 10 ans (accompagnés d'un responsable) JT de 1998 à 2001 Actifs de 1959 à 1997 Vétérans de 1949 à 1958 Seniors-vétérans de 1948 et antérieurs Sur demande, les tireurs doivent prouver leur identité.		
CATEGORIE D'ARMES	A ,D et E		
POSITION	Cat. A	Arme libre Carabine standard	: à genou : couché bras franc
	Cat E	Fusil d'assaut 57/03	: appui sur bipied réglementaire
	Cat.D	Fusil d'assaut 57/02 Fusil d'assaut 90 Mousqueton	: appui sur bipied réglementaire : appui sur bipied réglementaire : couché bras franc
	Les vétérans et seniors vétérans peuvent tirer couché appuyé avec le mousqueton. Les vétérans peuvent tirer coucher bras franc à l'arme de sport. Il n'y a pas d'allègement de position pour J, V et SV aux armes Fass 57/03 Fass 57/02 et Fass 90.		
SECURITE	Toutes les armes pourront être contrôlées. A l'intérieur du stand, elles devront se trouver en main des concurrents ou au râtelier, assurées, culasses ouvertes sans magasin et en aucun cas dans une valise ou dans un sac. Une amende ou une disqualification pourrait être appliquée en cas de non-respect de ces règles. Merci de votre compréhension.		
ARMES- DERANGEMENTS	Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel.		
MUNITION	Elle est comprise dans le prix des passes et est délivrée sur place. Il est formellement interdit de tirer de la munition autre que celle délivrée sur la place de tir par les organisateurs (GP11 et GP90) Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.		
LIVRET DE TIR	Obligatoire au prix de Frs 12.- Il est gratuit pour les JT et les JJ.		
PASSE SECTION	La passe section est obligatoire pour tous les participants.		
PRIX DE SECTION	Aucun		

PRIX DE GROUPE	100% de la finance d'inscription aux 50% des groupes classés dans chaque catégorie: A / D. 1er Prix Frs 100.- au minimum en espèces ou don en nature pour chaque catégorie. Minimum 5 groupes
PRIX ART GROUPE	Répartition ultérieure au 65% du produit des passes aux 50% des catégories: A / D / E
PRIX PASSE RÉPARTITION	Répartition immédiate
PRIX DE SECTION	Voir règlement du concours de section dans ce plan de tir.
ROI DU TIR	Prix aux 8 premiers de la catégorie A Prix aux 4 premiers de la catégorie D Prix aux 12 premiers de la catégorie E Minimum Frs 100.- / 50.- en espèce ou en nature pour chaque catégorie (minimum 15 participants par catégorie) A l'addition des résultats des passes Section + Répartition +10% de la passe Art groupe. En cas d'égalité, appui par : la passe Art groupe, puis par la passe Répartition puis la passe Section et par l'âge (selon le règlement FST 2013)
1ère Dame D-E 1ère Dame A	Prix en espèces ou en nature Prix en espèces ou en nature A l'addition des résultats des passes Section + Répartition + 10% de la passe Art groupe En cas d'égalité, appui par : La passe Art groupe, puis par la passe Répartition puis la passe Section et par l'âge (selon le règlement FST 2013)
Roi du tir juniors A Roi du tir juniors D-E Prix	La passe section + la passe Répartition La passe section + la passe Répartition Prix aux 3 premiers en cat A et 5 premiers cat E
DISTINCTION	Le tireur n'a droit qu'à une seule distinction. Si il obtient 3 fois le résultat de la distinction, il recevra un rappel. Il peut être délivré en lieu et place de la distinction, une carte-couronne d'une valeur de Frs 10.- pour une distinction simple, et Frs 12.- pour une distinction triple.
REPARTITION IMMEDIATE	Dans la mesure où les répartitions immédiates n'atteignent pas le 65% du produit des passes, la différence est attribuée au concours de groupe ou à l'amélioration de l'échelle de répartition. Les distinctions seront distribuées lors de l'assemblée générale. Les cartes couronnes et les répartitions immédiates sont à retirer sur place pendant la durée du tir. Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération.
RESULTATS	Les résultats et répartitions ultérieurs seront adressés directement aux chefs de groupes et sections.
DISTRIBUTION DES PRIX	Lors de l'Assemblée du Groupement des 4 Districts du Centre, sur convocation aux personnes concernées.

DISPOSITIONS FINALES Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir.
Les règles de tir de la FST et du GT4DC seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce plan de tir.
Les réclamations éventuelles devront être présentées au plus tard 1 h. après la fin des tirs auprès du CO.

RESTAURATION Possibilité de manger chaud sur place tous les jours (grillades et raclettes).

APPROBATION Pour le comité d'organisation

St Léonard

Le président :

Diane Tissières

Pour la FSTV :

Le chef des tirs libres

Eric Beytrison

Le responsable du plan de tir :

Stéphane Kalbermatten